

PJ 13

Evaluation des incidences NATURA 2000

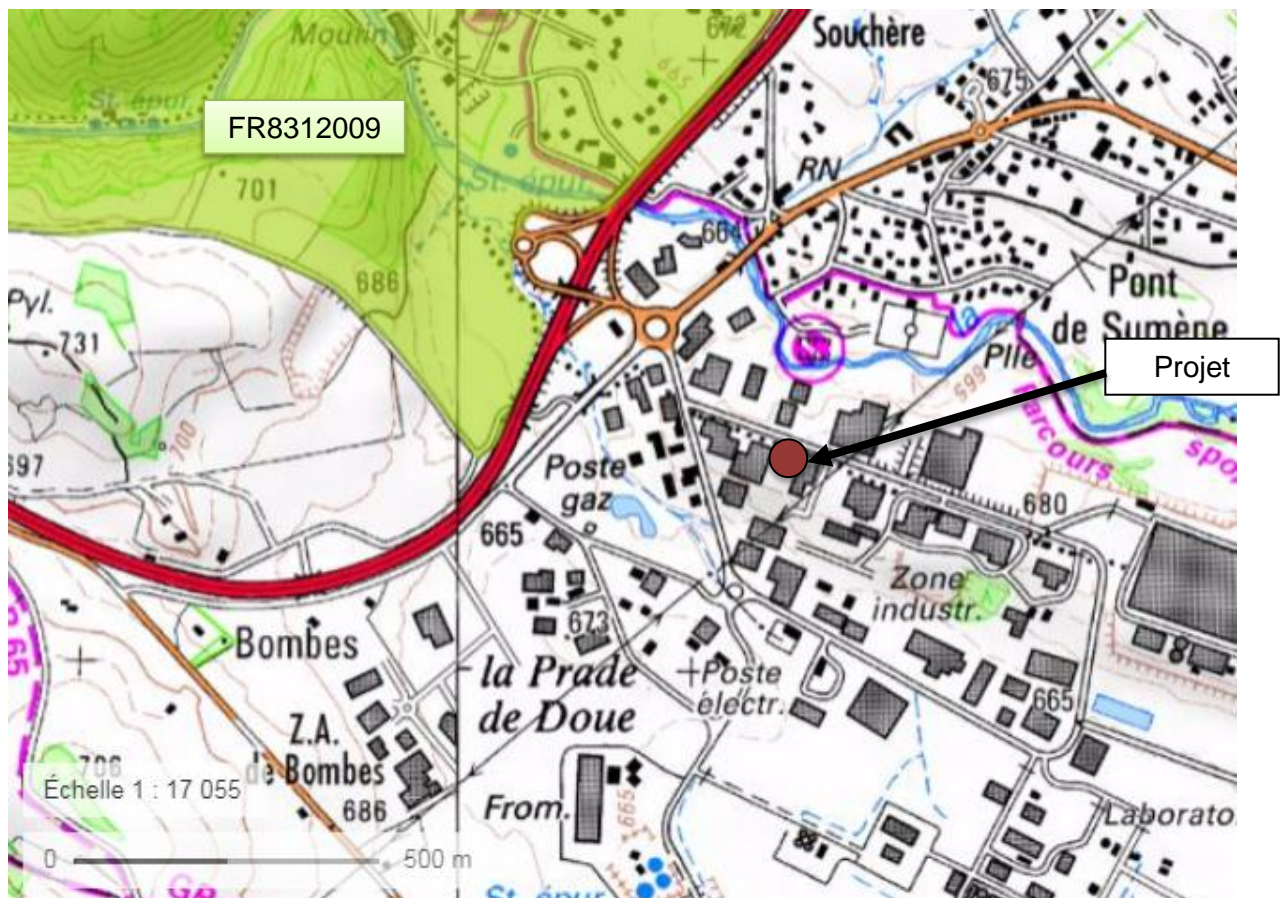
1. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Ci-dessous figure une analyse d'incidence du projet sur les zones Natura 2000 les plus proches.

1.1 Présentation des zones Natura 2000

Essentiellement une zone Natura 2000 est implantée aux environs du projet. Ses caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux			
N° de la Natura	Nom	Surface	Localisation
FR8312009	Gorges de la Loire	58821 ha	420 m à l'Ouest
FR8301081	Gorges de la Loire et affluents partie Sud	7 057 ha	6,9 km au Sud-Ouest



Plan 1 : Implantation du projet par rapport à la Natura 2000 Oiseaux (source carmen)

- Gorges de la Loire (FR8312009)

Le site d'implantation est situé à environ 420 mètres de cette zone Natura 2000.

Descriptif :

Gorges profondes aux versants abrupts avec des milieux rocheux abondants sous forme de corniches, falaises et éboulis. On trouve des pelouses, des landes, des formations arbustives thermophiles.

Sur les plateaux des zones cultivées (bocage), alternent avec des vallées plus ou moins encaissées affluentes de la Loire.

Il s'agit d'un site où l'avifaune est très diversifiée, et les rapaces notamment y atteignent des densités très élevées.

Des espèces occasionnelles appartenant à l'annexe 1 ont été observées : *Aythya nyoca*, *Himantopus himantopus*, *Recurvirostra avosetta*, *Gavia stellata*, *Crex crex*, de même que des espèces migratrices non annexe 1 comme *Netta rufina*.

Vulnérabilité :

Tourisme et sports de nature (oiseaux rupestres notamment)

Modifications de l'agriculture (déprise, drainage, irrigation ponctuellement...) et de la sylviculture.

1.2 Impacts du projet

- Zone d'implantation :

Pour mémoire le site d'implantation du projet est situé à 420 m de la zone Natura 2000 la plus proche.

Le site n'aura pas d'impacts directs sur les habitats et espèces de la zone Natura 2000 étudiée.

- Travaux :

Les travaux de réalisation du projet n'auront pas d'impacts directs sur l'habitat, la faune et la flore aux vues des distances d'éloignement.

- Rejets aqueux

Les rejets aqueux seront composés uniquement des eaux de lavage de la dalle béton. Ces eaux transiteront par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau communal des eaux usées. Les eaux pluviales de la toiture de la dalle seront dirigées vers le réseau communal des eaux pluviales.

- Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques du site seront limités au trafic des véhicules (gaz d'échappement). Le trafic est mineur par rapport à la RN 88 qui passe à proximité immédiate de la zone Natura 2000. Celle-ci étant par ailleurs suffisamment éloignée, nous considérons que ces rejets n'auront qu'un impact faible.

- Bruit

Le bruit généré par le site sera essentiellement dû à la circulation des poids lourds et à l'activité de démontage / mise en benne des VHU.

L'environnement immédiat du site étant industriel, sans zones d'habitations proches, nous considérons qu'il l'impact est limité.

- Habitats

La réalisation des ouvrages liés à l'activité des VHU ne conduira pas à détruire des habitats des zones Natura 2000. En effet le site était déjà exploité auparavant pour une activité de récupération de ferraille. Aucun habitat typique de cette zone Natura 2000 ne sera détruit, celle-ci étant caractérisée à plus de 75 % par des prairies semi-naturelles humides ou des forêts. Ce type d'habitat n'est pas présent sur le site.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats naturels.

1.3 Conclusion

Le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts sur la zone Natura 2000 identifiée.